

Synthèse des travaux.....

L'adage, sinon populaire du moins ressassé tout au long d'une scolarité, dit " ce qui se conçoit aisément, s'énonce clairement ".

La difficulté primale de trouver un titre juste, un énoncé, à notre groupe de travail et de préciser le sujet, recelait toute la difficulté de ce thème.

Un sous-titre aurait pu permettre de mieux préciser le sujet de notre réflexion.

" La forêt, son rôle dans la formation des crues et des phénomènes érosifs " ou alors " gestion des forêts et gestion des cours d'eau : les relations ? "

En fait un sous-titre aurait été sans doute réducteur voire incompréhensible.

Nous avons donc choisi de ne pas nous limiter et au contraire d'aborder toute la diversité de ce vaste thème " bassin versant, crues, érosion ".

Notre objectif et souhait étaient que le monde de l'amont, des versants, des forestiers, puisse rencontrer le monde de l'aval, des cours d'eau, hydrauliciens, hydrologues..., qu'ils puissent se tendre la main et éventuellement se rejoindre dans une perspective commune.

Ainsi, les termes utilisés doivent être définis " bassin versant " revêt un sens différent selon que l'on s'adresse à un forestier, à un géographe, à un riverain, à un élu, à une collectivité, à une association de pêcheurs, à un chercheur d'université, etc... La dénomination " bassin versant " ne concerne pas uniquement les versants, les forêts, bien que les forêts soient au centre de nos préoccupations, mais le bassin versant concerne la totalité de l'ensemble hydrogéographique. Il intègre une dimension spatiale et une dimension socio économique, car le bassin versant est surtout un territoire sur lequel se développe des activités, des usages et se noue des relations entre usagers.

*Le débat a commencé à la première parole du premier intervenant qui a posé cette question : **les forestiers doivent-ils devenir des producteurs d'eau de bonne qualité plutôt que des producteurs de bois ?** Cette question fait appel à différents aspects du système de l'eau sur un territoire, à travers certaines interactions nombreuses, fortes, sans doute évidentes.*

L'effet des forêts sur les bassins versants est généralement considéré comme bénéfique, bien qu'il y ait parfois matière à discussion.

La forêt a un rôle positif sur la régularisation des débits de pointe, autant en ce qui concerne les inondations avec les phénomènes de ruissellement, qu'en ce qui concerne les débits d'étiage, qui représentent une véritable problématique dans nos régions méditerranéennes. Elle a aussi un impact qualitatif. La ripisylve ou forêt de rivière, a un impact très important sur l'assainissement et la qualité des eaux, en consommant les nutriments que sont les nitrates et les phosphates. Ce couvert végétal est donc particulièrement utile, au même titre qu'il est utile pour le milieu aquatique et pour la faune des cours d'eau, en apportant de



Claude Holyst lors de la présentation des conclusions du groupe de travail.

Photo D.A.

l'ombre, de la nourriture et des qualités environnementales générales.

Le couvert végétal a un effet très positif sur la diminution de l'érosion. Par contre certains effets peuvent être moins bénéfiques, notamment en provoquant une diminution de la ressource en eau. La forêt en interceptant la pluie par évapo-transpiration consomme en effet une certaine partie de cette eau. En France, et particulièrement dans la région provençale, si l'on considère qu'il y a malgré tout excédent en eau, il n'en reste pas moins qu'aux vues de la marge excédentaire disponible pour l'alimentation en eau potable, il pourrait être légitime de se poser la question de la persistance de cette marge excédentaire si la forêt continue de se développer. Ce problème n'est pas vraiment d'actualité aujourd'hui, mais à long terme il risque de se poser. Les chercheurs de notre groupe de travail se penchent déjà sur le sujet.

Il est par contre assez difficile de préciser si les effets des forêts sur la composition des sols et notamment sur leur acidité ont des conséquences positives ou négatives. Les effets semblent majoritairement positifs, mais il y a de nombreuses contradictions. Par exemple, la politique de RTM (Restauration de terrain de montagne), très efficace dans un contexte socio économique du début du siècle (il fallait en effet bloquer l'érosion de façon efficace, et cet outil continue de se développer), est parfois contestée. Sans forcément de lien de cause à effet, on observe actuellement, dans les régions de montagne, une tendance à l'encaissement des torrents. Le niveau des cours d'eau diminue, les lits s'incisent, menaçant les ouvrages d'art, minent certains ponts et nécessitent le recours et l'intervention des collectivités pour réparer ces dégâts.

Ceci dit, sur les cours d'eau, le problème majeur est lié à l'action anthropique, c'est-à-dire aux aménagements qui ont été faits, aux prélèvements de gravières, ..., qui a profondément bouleversé le lit des cours d'eau. De nombreux problèmes de maîtrise foncière de ces aires souvent privées se posent, ainsi que des problèmes de gestion future : comment valoriser ces cours d'eau en les laissant en partie libres ? Quels sont les usages que l'on pourra développer, compte tenu des risques d'inondations, de crues, d'arrachement des terrains que l'on peut connaître ?

La valorisation forestière de certains cours d'eau pourrait être une bonne façon de valoriser l'espace tout en lui laissant une certaine disponibilité et une certaine capacité naturelle de fonctionnement.

A l'image de la politique RTM, qui dans la majorité des cas, mérite d'être poursuivie actuellement, ne pourrait-t-on pas envisager une politique des Restauration de Terrasse en Rivières, RTR ?

*Nos travaux ont abouti à la conclusion d'une nécessaire **pluridisciplinarité** dans l'appréhension de la gestion des bassins versants, compte tenu de la complexité des interactions existant au niveau du bassin versant.*

*L'approche se doit d'être **systémique**, c'est-à-dire globale, et non pas **systématique**.*

Il serait souhaitable de mettre en place une solidarité amont-aval, mais la solidarité entre des personnes ne se décrète pas. Les intercommunalités pourraient s'identifier dans cette perspective commune.

La concertation entre toutes les catégories d'acteurs et les usagers du bassin versant apparaît comme essentielle.

Deux préoccupations président à une véritable concertation sur ce thème :

- comment transmettre la connaissance aux usagers, aux décideurs ?

- comment favoriser l'expression et l'appropriation des politiques publiques par les usagers ?

Une solution pourrait être la création d'une communauté à l'échelle du bassin versant, qui constituerait un lieu d'information, de transmission de connaissance, un lieu également d'écoute des préoccupations et préconisations des techniciens, d'expression des usagers et des collectivités afin de définir des politiques publiques, socio économiquement viables. Ainsi tous les acteurs concernés par un bassin versant pourraient s'approprier ces connaissances et solutions proposées dans le cadre d'une gestion globale et concertée du territoire. Les SAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau ?) constituent à cet égard un exemple de gestion intégrée entre différents partenaires concernés.

Dans ce contexte, les communautés locales de l'eau identifiées par la Loi sur l'eau, deviendraient de véritables communautés de devenir, véritables enjeux de développement durable, lieux d'expression et de rencontre entre les acteurs du territoire, entre le monde de la forêt et le monde de la rivière.

Liste des participants

Anne AUGÉ Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt du Gard

Claude BAILLY

Jean Louis BALLAIS Institut de géo-
graphie d'Aix - Marseille

Christian BALUFIN ASA de la
Meyne

Jean BIOULLES Direction
Départementale Agriculture et de la
Forêt

Françoise BIOULLES

Herbert BITTERMANN

Véronique BOMBAL Concession du
Pont du Gard

Jean BONNIER Association Forêt
Méditerranéenne

Françoise BOUROULET Association
Forêt Méditerranéenne

Jeannine BOURRELY

Gilles BRIERE Parc Naturel Régional
du Luberon

Rolland CHAUDIER Société du Canal
de Provence

Philippe CHAVIGNON Office natio-
nal des forêts des Alpes Maritimes

Nathalie CHOURROUT La forêt pri-
vée

Anne CITTERIO CNRS

Luc COLLANGE Conseil Général du
Var

Anne de CORLIEU LAVAU
Protection des sites et du littoral

Jean-Marie DELORD

Maurice DESAGHER Conseil général
de Vaucluse

Jean-François DIDON INRA / CNRS

Patrick DUMONT Mairie de Vitrolles

Gérard FALCONNET Ecole
Nationale du Génie Rural des Eaux
et Forêts

Jacques GAUTIER ONF Gard

Mathias GERTIG Sud Environnement

Stéphane GHIOTTI CERMOSEM

Claude HOLYST SABA



Le groupe «Bassin versant, crues, érosion» sur le terrain

Photo F. Besse

Jacques LAVABRE CEMAGREF

Clarisse LE MOINE La croisée des
regards

Ludovic MAILLO CERMOSEM

Claude MARTIN Institut de
Géographie

Marcel MASSON Centre d'Etudes
Techniques de l'Equip.
Méditerranéen

Nicolle MATHYS CEMAGREF

Anne PETIT MAIRE CERMOSEM

Sébastien QUEULIN Centre d'étude et
de recherche sur les écosystèmes

Freddy REY CEMAGREF

Frédéric RICHARD Entreprise Tauren

Jean-Antoine RIOUX Institut de bota-
nique

Lara RODRIGUEZ CERMOSEM

Stéphane SAINT PIERRE NICAYA

Jean-Louis SANCHIS Direction
départementale de l'agriculture et de
la forêt du Gard

Aline STRACCHI SIVU Doux Clair

Fabrice TAILLEFUMIER

Hélène TALLON Centre d'étude et de
recherche sur les écosystèmes

Marc TERRAZZONI Société du
Canal de Provence

Anne THEVENOT Conseil général du
Var

Etienne ZAHND Office national des
forêts de la Drôme